

CEVENNES RACE TRACK RALLY

02 Décembre 2023

3^{ème} Edition

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'Alès organise le 02/12/2023 une compétition automobile régionale dénommée : CEVENNES RACE TRACK RALLY.

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R15/2023** en date du **22/09/2023**.

Cet évènement ne compte pour aucun championnat de sport automobile *et se déroule conformément au règlement standard des courses de côtes reprenant les prérogatives d'une épreuve de format régional au niveau des licences ou TP permettant l'accès à cette compétition. (Licence RCC ou TPMR) (à l'exception des voitures admises cf. art 4.1).*

Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

Adresse : Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes
30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. PAOLI Jacques	Licence n°2692
Commissaires Sportifs	M. PASCAL SOUBIELLE Jean François	Licence n°2806
	M. DESSENS Alain	Licence n°19459
	M. COULET Olivier (Stag)	Licence n°19312
Directeur de Course	M. HABOUZIT Marc	Licence n°7145
Directeurs de Course Adjoints	Mme HABOUZIT Christelle	Licence n°128356
	Mme CUCHEVAL Aurélie (Stag)	Licence n°340281
	Mme DUMAS Laura (Stag)	Licence n°184188
Commissaire Technique responsable	M. RAYER Patrick (Resp. Parc)	Licence n°40676
	M. NATEWAJKO Christophe	Licence n°43054
	M. JOURNAUX Yvon	Licence n°19327
	M. FOURTET David	Licence n°18310
	M. MANGEMATIN Christian	Licence n° 6507

	M. BOUSQUET Sébastien	Licence n°243494
	Mme CHABAUD Claudine	Licence 156447
	M. MOLINES Michel	Licence n°9502
Médecin responsable	M. ROMIEU M.	Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	M. ROSSEL Frédéric	Licence n°3954
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme CARBOU Véronique	Licence n°119788
	M. GISPER José	Licence n°3184
	Mme VIDAL Magali	Licence n°179595
Chargé de presse		
Chargé des Commissaires de route	Mme CHANTAGREL Nathalie	Licence n°9549
Chronomètres		
	M. ALLE Jean Louis	Licence n°2267
Observateur	M.....	Licence n°_____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 23 novembre 2023 par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou le 26 novembre 2023 à minuit par mail.

Publication de la liste des engagés le 29 novembre à 20H00.

Vérifications administratives le 01 décembre de 16H00 à 19H00 et le 02 décembre de 07H30 à 09H00

Vérifications techniques le 01 décembre de 16H15 à 19H15 et le 02 décembre de 07H30 à 9H00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 02 décembre à 09H15.

Briefing des commissaires le 02 décembre à 9H15

Essais chronométrés le 02 décembre de 09H30 à 13H00.

Briefing des pilotes le 02 décembre à 9H15.

Reconnaissance

- Les reconnaissances du tracé seront limitées à 3 passages avec une voiture de série à allure modéré avec au maximum 2 personnes à son bord, Vendredi 01 décembre de 16H00 à 19H00 et le Samedi 02 décembre de 7H30 à 9H00.

Essais

- 1^{ère} montée le 02 décembre à partir de 9H30
- 2^{ème} montée à la suite de la première

Course

- 1^{ère} montée le 02 décembre à partir de 14H30
- 2^{ème} montée à la suite de la première
- 3^{ème} montée, après 17H30, en nocturne.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 01 décembre à 18H00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 01 décembre de 16H00 à 19H00 et le 02 décembre de 07H30 à 09H00.

Vérifications techniques le 01 décembre de 16H15 à 19H15 et le 02 décembre de 07H30 à 9H00.

dans les bâtiments du Pôle Mécanique Alès Cévennes - 30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Caterham Compétition - Pôle Mécanique d'Alès

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence (ou une demande de titre de participation accompagné d'un certificat médical à télécharger sur le site de l'asa <https://www.asa-ales.fr>) et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'accès au paddock à des structures de plus de 80 m2 de et tout événement s'y attachant sera soumis à autorisation de l'organisation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALES - Traverse Lori TOSI

Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30 520 St Martin de Valgalgues.

Jusqu'au le 23 novembre 2023 par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou le 26 novembre 2023 à minuit par mail.

Les droits d'engagement sont fixés à 420 €, réduits à 210 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 195 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Cumul des épreuves de samedi et dimanche : 650 € réduits à 325 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des Rallyes. Tout autre véhicule pourra être autorisé en démonstration, à la discrétion de l'organisateur.

Le nombre des engagés est limité à 120. Les doubles montes sont autorisées.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités seront définies dans le plan de pose.

En cas de non-respect de leurs applications, les droits d'engagement seront revus au montant non réduit.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule sur un parcours non permanent (type course de côte) tracé dans l'enceinte du Pôle Mécanique d'Alès Cévennes.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents se rendront directement de leur parc d'assistance au départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings du Pôle Mécanique selon un plan qui sera communiqué par l'organisateur.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15H00, le vendredi 01 décembre.

La présence d'une Bâche de sol et d'un extincteur sur l'emplacement du véhicule sont obligatoires.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le paddock des concurrents.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d’affichage est situé à gauche de la tour de contrôle du Pôle Mécanique.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Au PC Course - Tour de contrôle du Pôle Mécanique - du 01 décembre 16H00 au 03 décembre 20H00

Téléphone permanence n° 06 86 67 69 04

Centre de secours le plus proche : CH Alès Cévennes Téléphone n° 04 66 78 33 33

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 9H15 le 02 décembre au pied de la tour de contrôle du Pôle Mécanique.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule selon le format d’une course de côte.

2 Séances d’essais chronométrés dont 1 obligatoire ;

3 Montées de Course

L’ordre et les horaires de départ de chaque groupe sont les suivants : ordre décroissant des numéros
Chaque voiture n’aura qu’une personne à bord.

Les doubles monte démarreront chacune des séances d’essai et montées de course.

La course se déroulera sur un parcours de 5 059mètres à parcourir 1 fois.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

Tout autre moyen de chauffe des pneumatiques est autorisé

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s’effectuera sur le cumul des temps des courses. Les classements suivants seront établis :
Général et Classes.

En cas d’abandon dans l’une des 3 montées de course, pour être classé, le pilote se verra crédité du double du moins bon temps de l’une de ses 3 manches.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués : coupes

La remise des prix aura lieu sur le Pôle mécanique pendant la durée du Parc Fermé les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdront leurs droits.

La remise des prix se déroulera 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 22 postes intermédiaires

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 1 extincteur 9kg poudre.

Nombre de commissaires lors de chaque manche : 22

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS. Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui